

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 13 septembre 2019
Date d'affichage : 13 septembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE
Katiana REBEL a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

**DÉLIBÉRATION 2019-055 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES
EXTÉRIEURES**

Vu le code de l'éducation nationale, et notamment ses articles L. 212-8 et L. 351.2

Considérant la demande de la ville de BOISSY LE CHATEL, par courrier relative au remboursement des frais de scolarité pour l'année scolaire 2018/2019 d'un enfant Djevis MASSINGER, domicilié à Jouarre et scolarisé à BOISSY LE CHATEL, dans une classe ULIS.

Vu la délibération de la commune de BOISSY LE CHATEL, en date du 29 mai 2019, délibérant sur les tarifs 2018/2019 pour la classe ULIS,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

- **AUTORISE** le remboursement des frais de scolarité de 1 enfant domicilié à Jouarre et scolarisé à BOISSY LE CHATEL, dans une classe ULIS, pour un montant de 680,00 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision, dont la dépense est inscrite au budget 2019.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 24 septembre 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

